

**Séance d'assermentation des membres du Conseil communal et de la Municipalité,  
le mercredi 26 mai 2021, pour la législature 2021-2026**

Présidence : M. Olivier Piccard, préfet  
Scrutateurs ad hoc : Mme Amélie Hochuli et M. Nicolas Pedrolì  
Secrétaire ad hoc : Mme Fabienne Moll

\* \* \* \*

Le Président du Conseil communal, M. Christian Favre, salue M. le Préfet, les nouveaux élus, le public et la presse. Il souhaite à toute l'assemblée une cordiale bienvenue. Une liste de présence a été signée par tous. A relever que M. François Mauron s'est excusé.

La parole est donnée à M. le Préfet, président de cette séance pour la cérémonie de prestation de serment.

M. Olivier Piccard, préfet, ouvre cette cérémonie d'assermentation et d'installation des autorités communales en saluant toute l'assemblée présente. Il remercie le Bureau du Conseil et la Municipalité d'avoir convoqué et pourvu à l'organisation de cette manifestation.

Puis, M. le Préfet déclare la cérémonie de prestation de serment et d'installation des autorités communales ouverte.

### **1. Installation des membres du Conseil communal, législature 2021-2026**

Après lecture de la promesse prescrite à l'art. 9 de la loi du 28 février 1956 sur les communes, chaque conseiller présent prête serment à l'appel de son nom, en levant la main droite et en disant : "Je le promets".

L'autorité législative de notre commune est ainsi régulièrement installée.

### **2. Assermentation des membres de la Municipalité, législature 2021-2026**

M. le Préfet rappelle, selon l'art. 48 de la loi du 28 février 1956 sur les communes, les liens de parenté qui ne peuvent pas exister entre les membres de la Municipalité.

En application à l'art. 62 de la loi du 28 février 1956 sur les communes, et après lecture de la formule d'assermentation destinée aux membres de l'exécutif communal, les membres de la Municipalité et la Syndique, à l'appel de leur nom prêtent serment.

L'autorité exécutive de notre commune est ainsi régulièrement installée.

### **3. Nomination du président et de la secrétaire du Conseil communal à bulletin secret**

#### Election du président

Candidat présenté par le groupe PLR : M. Thierry Buache.

Seul candidat en liste pour cette élection, M. Thierry Buache est élu tacitement conformément à l'article 11 al. 3 de la loi sur les communes.

M. Olivier Piccard, préfet, félicite l'élu de son élection et lui souhaite une heureuse année de présidence.

#### Election de la secrétaire

Candidate présentée par les groupes politiques : Mme Fabienne Moll.

Seule candidate en liste pour cette élection, Mme Fabienne Moll est élue tacitement conformément à l'article 11 al. 3 de la loi sur les communes.

M. le Préfet félicite l'élue de son élection.

#### **4. Adoption du procès-verbal, séance tenante**

La parole est ensuite donnée à la secrétaire pour la lecture du procès-verbal concernant la partie présidée par M. le Préfet.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par le Préfet et la secrétaire. L'original de ce document fait partie intégrante des archives du Conseil communal.

Pour terminer cette première partie, l'assemblée entend une allocution de M. le Préfet.

\* \* \* \*

La suite de la séance se déroule sous la présidence de M. Thiery Buache, Président du Conseil communal 2021-2022.

En préambule, il félicite les nouveaux conseillers pour leur engagement à la cause communale et les remercie pour la confiance témoignée lors de son élection au poste de Président du Conseil communal.

Il apporte ensuite quelques adjonctions et modifications à l'ordre du jour. Ces modifications étant acceptées, l'ordre du jour pour la suite de cette séance sera le suivant :

1. Nomination du vice-président et du 2ème vice-président au scrutin individuel secret
2. Nomination des scrutateurs et des suppléants au scrutin de liste
3. Nomination de l'huissier et de l'huissier suppléant au scrutin de liste
4. Nomination des délégués à l'association intercommunale ASIPE
5. Nomination des délégués à l'association intercommunale AIEPV
- 6a. Nomination des délégués à l'association intercommunale ARAJ
- 6b. Nomination des délégués à l'association intercommunale EPARSE
- 6c. Nomination des délégués à l'association intercommunale FOREMS
- 7a. Nomination des commissions :
  1. des finances
  2. du budget 2022
  3. de recours en matière d'impôts
- 7b. Allocutions du Président du Conseil communal 2021-2022 et de la Syndique

#### **1. Nomination du vice-président et du 2ème vice-président au scrutin individuel secret**

##### Election du vice-président

Candidat présenté par le groupe PLR : M. Steve Lambelet.

Bulletins délivrés :	41	Bulletins nuls :	2
Bulletins rentrés :	41	Bulletins valables :	39
Bulletins blancs :	2	Majorité :	20

Est élu vice-président, M. Steve Lambelet par 37 suffrages. Voix éparses : 1.

Le Président félicite l'élu de sa brillante élection. Ce dernier accepte son élection et remercie le Conseil de la confiance qui lui est ainsi témoignée.

##### Election du 2ème vice-président

Candidate présentée par le groupe PLR : Mme Méry Rüfenacht.

Bulletins délivrés :	41	Bulletins nuls :	2
Bulletins rentrés :	41	Bulletins valables :	40
Bulletins blancs :	1	Majorité :	21

Est élue 2ème vice-présidente, Mme Méry Rüfenacht par 38 suffrages.

Le Président félicite l'élue de sa brillante élection. Cette dernière accepte son élection et remercie le Conseil de la confiance qui lui est ainsi témoignée.

## **2. Nomination des scrutateurs et des suppléants au scrutin de liste**

Selon l'article 12 du règlement du Conseil communal, le Président propose d'élire les scrutateurs et scrutateurs suppléants à main levée. Il n'y a aucune opposition à cette proposition.

### Nomination de deux scrutateurs

Candidats présentés :

- M. Cyril Jeunet, au nom du groupe PLR
- M. José Fonseca, au nom du groupe PLR

Les deux candidats sont élus et acceptent leur élection.

### Nomination de deux scrutateurs suppléants

Candidats présentés :

- M. Dominique Jan, au nom du groupe PLR
- M. Houcine Louati, au nom du groupe socialiste et plus

Les deux candidats sont élus et acceptent leur élection.

## **3. Nomination de l'huissier et de l'huissier suppléant au scrutin de liste**

Candidats présentés par le Président pour le poste d'huissier, M. Damiens Thévoz et pour le poste d'huissier suppléant, M. Pascal Rapin.

Ces deux candidats sont élus à l'unanimité.

## **4. Nomination des délégués à l'association intercommunale ASIPE**

Le Conseil communal doit nommer 4 membres à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'association scolaire de Payerne et environs :

Candidats présentés :

- Mme Isabelle Bärtschi, au nom du groupe PLR
- Mme Christel Pahud, au nom du groupe PLR
- M. François Vessaz, au nom du groupe PLR
- M. Houcine Louati, au nom du groupe socialiste et plus

Tous les candidats présentés sont élus à la majorité.

## **5. Nomination des délégués à l'association intercommunale AIEPV**

Le Conseil communal doit nommer 4 membres à la délégation du Conseil intercommunal de l'association intercommunale des eaux du puits de La Vernaz :

Candidats présentés :

- M. François Mauron, au nom du groupe PLR
- M. Alain Monney, au nom du groupe PLR
- M. Pierre-Yves Perrin, au nom du groupe PLR
- M. Mario Oliveira de Almeida, au nom du groupe socialiste et plus.

Tous les candidats présentés sont élus à l'unanimité.

## **6a. Nomination des délégués à l'association intercommunale ARAJ**

Le Conseil communal doit nommer 2 membres à la délégation du Conseil intercommunal du réseau d'accueil de jour :

Candidates présentées :

- Mme Joséphine Rapin, au nom du groupe PLR
- Mme Méry Rüfenacht, au nom du PLR.

Toutes les candidates présentées sont élues à la majorité.



## **6b. Nomination des délégués à l'association intercommunale EPARSE**

Le Conseil communal doit nommer 2 membres et un suppléant à la délégation du Conseil intercommunal de l'association pour l'épuration des eaux :

Candidats présentés :

- M. Alexandre Krieger, au nom du groupe PLR
- M. Smaïl Barouk, au nom du groupe socialiste et plus.

Candidat suppléant présenté :

- Thierry Buache, au nom du groupe PLR.

Tous les candidats présentés sont élus à la majorité.

## **6c. Nomination des délégués à l'association intercommunale FOREMS**

Le Conseil communal doit nommer 2 membres à la délégation du Conseil intercommunal de l'association Formation, Rencontre et EMS :

Candidats présentés :

- Mme Sandrine Rapin, au nom du groupe PLR
- M. Nicolas Rüfenacht, au nom du groupe PLR.

Tous les candidats présentés sont élus à l'unanimité.

## **7a. Nomination des commissions (finances, budget 2022 et recours en matière d'impôts)**

### Commission des finances

Candidats présentés :

- Mme Sabine Coucet, au nom du groupe PLR
- Mme Virginie Nachbaur, au nom du groupe PLR
- M. Daniel Duc, au nom du groupe PLR
- M. Pierre-Yves Perrin, au nom du groupe PLR

Tous les candidats présentés sont élus à la majorité.

### Commission du budget 2022

Les membres de la commission des finances susmentionnés sont intégrés d'office à la commission du budget 2022. Restent à nommer 5 membres et 3 suppléants.

Candidats présentés :

- Mme Isabelle Bärtschi, au nom du groupe PLR
- Mme Patricia Egli, au nom du groupe PLR
- M. Stéphane Galley, au nom du groupe PLR
- M. Steve Lambelet, au nom du groupe PLR
- M. Mario Oliveira de Almeida, au nom du groupe socialiste et plus

Candidats suppléants présentés :

- Mme Allison Gorgerat, au nom du groupe PLR
- M. Nicolas Rüfenacht, au nom du groupe PLR
- M. Houcine Louati, au nom du groupe socialiste et plus

Tous les candidats et suppléants présentés sont élus à la majorité.

### Commission de recours en matière d'impôts

Cette commission est composée de trois membres.

Candidats présentés :

- Mme Loyse Rapin, au nom du groupe PLR
- M. Xavier Doudin, au nom du groupe PLR
- M. Smaïl Barouk, au nom du groupe socialiste et plus

Tous les candidats présentés sont élus à la majorité.

**6. Allocutions du Président du Conseil communal 2021-2022 et de la Syndique**

Le Président remercie M. le Préfet et Mme la Syndique pour leurs messages. Pour conclure, Mme la Syndique invite toutes les personnes présentes à faire honneur à l'apéritif offert par la Commune sur la Pont de danse en respectant les mesures de protection Covid.

Approuvé en séance du Conseil communal, le 1er septembre 2021.

Le Président 2021-2022 :



Thierry Buache

La Secrétaire :



Fabienne Moll

